



Mairie

d'
Auterrive
64270

Tél. : 05 59 38 43 95

Le 08 juillet 2022

DDTM des Pyrénées-Atlantiques
Service Eau
A l'attention de la Cheffe du Service Eau,
Mme Juliette FRIEDLING
Cité administrative
Boulevard Tourasse,
CS 57577
64032 PAU

Objet : Demande de la SAS CAM HYDRO pour obtention d'une autorisation environnementale (centrale hydroélectrique d'Auterrive)

Madame la Cheffe du Service Eau,

En date du 1^{er} juin 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé contre toutes procédures ouvrant la voie à une reprise de l'activité de la Centrale Hydroélectrique d'Auterrive.

Si cette décision peut surprendre, elle reflète simplement la préoccupation qu'à le Conseil Municipal de protéger la zone d'habitations surplombant la Centrale Electrique.

La vente par l'Association des Francas des différents bâtiments à des particuliers durant laquelle la Centrale était à l'arrêt fait craindre avec la reprise de celle-ci à **des nuisances sonores** de nature à perturber la tranquillité et la paisibilité de ces habitations, qui ont pour deux d'entre elles une vocation touristique (gîtes et séminaires).

Nous tenons également à préciser qu'en l'absence d'étude d'impact sonore, il est difficile de pouvoir attester qu'aucune gêne ne sera occasionnée.

Nous nous interrogeons dès lors pourquoi la Région Nouvelle Aquitaine a considéré que ce projet ne devait pas être soumis à étude d'impact ?

De plus, à notre connaissance aucune isolation phonique n'a été réalisée dans le bâtiment de la Centrale malgré ce qui est notifié page 55 paragraphe 7.8 du dossier.de demande d'autorisation.

Fort de ces constatations ; nous avons échangé avec la SAS CAM HYDRO (M. Tisnerat et M. Viguié), il en ressort une forte volonté de leur part de prendre à bras le corps ce problème pour tenter d'y remédier (nuisances sonores).

Un dialogue constructif est maintenant engagé avec une réelle volonté collective de traiter cette problématique.

Dans cette optique, une réunion est d'ores et déjà prévue entre la Municipalité et la SAS CAM HYDRO courant septembre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe LABACHE,
Maire d'AUTERRIVE

